

DÉPARTEMENT du RHÔNE



## Mairie d'YZERON

31 Grande Rue - 69510 YZERON

Tel: 04 72 41 17 30 Fax: 04 78 81 03 34

Courriel: mairie@yzeron.com

# Procès-verbal

## Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 09 Avril 2026 à 19h00 - 21h00 à la Mairie, salle du Conseil Municipal

**Etaient présents** : NELIAS Agnès - BAZIN Christian - LHOPITAL Stéphanie - CHARLOT Christophe - PEYNAUD Joëlle - THIEFFRY Gaëtane - MILLES Yoann - BARBIER Sébastien - GERSTER Adrien - DUMORTIER Marilyne - DECAMBRON Charlotte - BORIE Anne-Sophie - MONIER Aurélien - ANTONIALI Guillaume

**Absente** : DENIZET Victoire

**Secrétaire de séance** : MONIER Aurélien

**Date de convocation** : 03 Avril 2026

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), APPROUVE le PV du 21 Mars 2026.

1 - Approbation du Compte Financier Unique de la commune 2025 :

Madame la Maire présente les dépenses et les recettes qui ont été réalisées (le CFU) dans chacune des deux sections du budget (fonctionnement et investissement).

Madame la Maire se retire conformément aux dispositions du CGCT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BAZIN, doyen d'âge, délibère sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 dressé par Madame Agnès NELIAS.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

ARRETE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2025	Titres émis en 2025	Résultats 2025	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 243 361 €	907 722,55 €	1 044 363,68 €	Excédent 136 641,13 €	Excédent 380 002,13 €
Section d'investissement	Déficit 240 393,07 €	348 993,99 €	335 787,35 €	Déficit 13 206,64 €	Déficit 253 599,71 €
				Totaux Excédent 123 434,49 €	Résultat global de clôture Excédent 126 402,42 €

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 tel que présenté.

## 2 - Affectation des résultats de la commune 2025 :

Madame la Maire explique les obligations qui incombent à la commune en termes d'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **185 282,24 €**
- Excédent reporté en fonctionnement (R002) : **194 719,89 €**

- Résultat d'investissement :

- Déficit d'investissement reporté (D001) : **253 599,71 €**
- Affectation depuis la section de fonctionnement (ligne R 1068) : **185 282,24 €**

## 3 - Approbation du Compte Financier Unique du budget Logement social 2025 :

Madame la Maire se retire conformément aux dispositions du CGCT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BAZIN, doyen d'âge, délibère sur le compte financier unique « Logement » de l'exercice 2025 dressé par Madame Agnès NELIAS, Maire.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ARRETE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2025	Titres émis en 2025	Résultats 2025	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 33 014,37 €	18 264,02 €	21 730,01 €	Excédent 3 465,99 €	Excédent 36 480,36 €
Section d'investissement	Déficit 6 076,46€	6 518,75 €	6 076,46 €	Déficit 442,29 €	Déficit 6 518,75 €
				Totaux Excédent 3 023,70 €	Résultat global de clôture Excédent 29 961,61 €

APPROUVE le Compte Financier Unique « logement social » 2025 tel que présenté.

#### 4 - Affectation des résultats logement social 2025 :

Madame la Maire présente les résultats de l'exécution budgétaire 2025 Logement social.  
Il convient de procéder à l'affectation des résultats

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **6 518,75 €**
- Report en fonctionnement (R002) : **29 961,61 €**

Résultat d'investissement :

- Report du déficit d'investissement (D001) : **6 518,75 €**
- Affectation depuis la section de fonctionnement (ligne R 1068) : **6 518,75 €**

#### 5 - Approbation du Compte Financier Unique du budget Chaufferies bois 2025 :

Madame la Maire se retire conformément aux dispositions du CGCT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian BAZIN, doyen d'âge, délibère sur le compte financier unique « chaufferies-bois » de l'exercice 2025 dressé par Madame la Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

ARRETE comme suit les résultats définitifs des différentes sections budgétaires :

	Résultats antérieurs reportés	Mandats émis en 2025	Titres émis en 2025	Résultats 2025	Résultats de clôture (résultats cumulés)
Section de fonctionnement	Excédent 3 468,37 €	173 810,49	167 164,44	Déficit 6 646,05 €	Déficit 3 177,68 €
Section d'investissement	Déficit 29 696,39 €	150 781,39	185 124,09	Excédent 34 342,70€	Excédent 4 646,31 €
				Totaux Excédent 27 696,65 €	Résultat global de clôture Excédent de 1 468,63 €

APPROUVE le Compte Financier Unique « chaufferie-bois » 2025 tel que présenté.

#### 6 - Affectation des résultats Chaufferies bois 2025 :

Madame la Maire présente les résultats de l'exécution budgétaire 2025 chaufferies bois.  
Il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), DECIDE d'affecter les résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement :

- Déficit reporté en fonctionnement (D002) : **3 177,68 €**

Résultat d'investissement :

- Excédent d'investissement reporté (R001) : 4 646,31 €

#### **7 - Désignation des délégués au SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières).**

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au SAGYRC.

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à ce Syndicat.

Il est procédé aux opérations de vote, à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : Mme la Maire : 14 voix  
Délégué suppléant : M. Guillaume ANTONIALI : 14 voix

#### **8 - Désignation des délégués au SMAGGA (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du bassin versant du Garon).**

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au SMAGGA.

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à ce Syndicat.

Il est procédé aux opérations de vote, à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : Mme la Maire : 14 voix  
Délégué suppléant : M. Christophe CHARLOT : 14 voix

#### **9 - Désignation des délégués au SIDESOL (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais)**

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au SIDESOL.

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à ce Syndicat.

Il est procédé aux opérations de vote, à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

1<sup>er</sup> délégué titulaire : Mme la Maire : 14 voix  
2<sup>ème</sup> délégué titulaire : Mme Anne-Sophie BORIE : 14 voix  
1<sup>er</sup> délégué suppléant : M. Christophe CHARLOT : 14 voix  
2<sup>ème</sup> délégué suppléant : Mme Charlotte DECAMBRON : 14 voix

#### **10 - Désignation des délégués au SIAHVY (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron)**

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au SIAHVY.

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants à ce Syndicat.

Il est procédé aux opérations de vote, à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

1<sup>er</sup> délégué titulaire : Mme la Maire : 14 voix  
2<sup>ème</sup> délégué titulaire : M. Christophe CHARLOT : 14 voix  
1<sup>er</sup> délégué suppléant : M. Christian BAZIN : 14 voix  
2<sup>ème</sup> délégué suppléant : Mme Stéphanie LHOPITAL : 14 voix

#### **11 - Désignation des délégués au SIPAG (Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées)**

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au SIPAG.

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à ce Syndicat.

Il est procédé aux opérations de vote, à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

Déléguée titulaire : Mme Gaëtane THIEFFRY : 14 voix  
Déléguée suppléante : Mme Joëlle PEYNAUD : 14 voix

#### **12 - Désignation d'un délégué à l'AGEPA (Association de Gestion d'Etablissement pour Personnes Agées Les Emeraudes)**

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection du représentant de la commune à l'Association de Gestion d'Etablissement pour Personnes Agées Les Emeraudes (AGEPA).

Elle indique qu'il y a lieu d'élire un délégué à l'AGEPA.

Les résultats du vote à bulletin secret, sont les suivants : Mme Victoire DENIZET : 14 voix

#### **13 - Désignation des délégués au SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône)**

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection des représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energies du Rhône.

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à ce Syndicat.

Il est procédé aux opérations de vote, à bulletin secret. Les résultats sont les suivants :

Délégué titulaire : Mme la Maire : 14 voix  
Délégué suppléant : Mme Anne-Sophie BORIE : 14 voix

#### **14 - Désignation d'un délégué au CNAS (Comité National d'Action Sociale)**

Madame la Maire expose à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un représentant de la commune au CNAS.

Elle indique qu'il y a lieu d'élire un délégué représentant le Conseil Municipal.

Les résultats du vote à bulletin secret sont les suivants : Mme Stéphanie LHOPITAL : 14 voix

#### **15 - Désignation des représentants au sein de l'Agence France Locale :**

Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la Commune d'YZERON, n° D/2025-116 en date du 13 Novembre 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), DESIGNNE Madame la Maire, en tant que représentant titulaire de la commune d'YZERON, et Christine VIDAL, en sa qualité de DGS, en tant que représentant suppléant de la commune d'YZERON, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

#### **16 - Désignation des délégués au sein du Conseil d'école :**

Madame la Maire expose que l'article D.411-1 du Code de l'Education fixe la composition des conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il prévoit notamment la présence du Maire ou de son représentant, à savoir l'Adjoint délégué aux affaires scolaires, et d'un Conseiller Municipal désigné par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), DESIGNNE Charlotte DECAMBRON, comme représentante du Conseil Municipal, pour siéger au sein du conseil d'école de l'école publique du RONZEY, aux côtés de Madame Stéphanie LHOPITAL, Adjointe Enfance jeunesse sports et loisirs.

#### **17 - Désignation d'un Correspondant défense :**

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que les communes doivent désigner un conseiller municipal délégué à la Défense. Elle indique que suite à la professionnalisation des armées, le gouvernement a été amené à reformuler les liens entre la société française et la défense.

Madame la Maire explique que le délégué recevra une information régulière en la matière, deviendra l'interlocuteur privilégié pour la Défense entre l'Etat et la commune et la commune et sa population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), DESIGNNE M Adrien GERSTER pour assumer les fonctions de correspondant Défense.

#### **18 - Composition du Conseil d'Exploitation des chaufferies-bois :**

Madame la Maire propose à l'assemblée de désigner les six membres élus siégeant au sein du Conseil d'exploitation des chaufferies bois, précisant qu'elle en est la présidente.

Par ailleurs, les représentants des usagers avaient été fixés par délibération du 27 février 2025 :

Mme MONTALAND Isabelle (résidence L'Yzeron) / Mme MEYER Carine (régie Mongest pour Clair-Matin) / M COUBLE Philippe, M BAZIN Patrice, Mme DUPIN Yolande (particuliers) / Sœur Colette (Carmel).

Ces derniers ont fait connaître leur intention de renouveler leur engagement. Il convient pour le Conseil Municipal de valider ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), FIXE comme suit la composition du Conseil d'exploitation des chaufferies bois :

**Membres élus :** M Sébastien BARBIER - M Christophe CHARLOT - M. Christian BAZIN - M Guillaume ANTONIALI - Mme Anne-Sophie BORIE - M Adrien GERSTER

**Représentants des usagers :** Mme MONTALAND Isabelle (résidence L'Yzeron) / Mme MEYER Carine (Clair-Matin) / M COUBLE Philippe, M BAZIN Patrice, Mme DUPIN Yolande (particuliers) / Sœur Colette (Carmel).

#### **19 - Fixation du nombre de membres du CCAS :**

Madame la Maire expose au Conseil municipal que, conformément à l'article L.123-6 et à l'article R.123-7 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil municipal fixe le nombre des membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale.

Elle précise que ce conseil d'administration comprend, outre le Maire, Président de droit, des membres élus en son sein par le Conseil municipal et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire parmi des personnes extérieures au Conseil municipal.

Madame la Maire propose de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, répartis comme suit :

- 4 membres élus par le Conseil municipal en son sein ;
- 4 membres nommés par le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (14 voix POUR), DECIDE de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS, outre Madame la Maire, Président de droit.

#### **20 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS :**

Sont élus, par 14 voix POUR, en tant que membres du conseil d'administration du CCAS :

- Madame PEYNAUD Joëlle
- Madame THIEFFRY Gaétane
- Madame DENIZET Victoire
- Madame DUMORTIER Marilyne

#### **21 - Désignation des représentants au CCID (commission communale des impôts directs) :**

Une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Madame la Maire explique que cette commission est constituée de 6 personnes titulaires et 6 personnes suppléantes et présidée par elle-même.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;

- jouir de leurs droits civils ;
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;
- être familiarisés avec les circonstances locales ;
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix POUR), DESIGNÉ 24 personnes remplissant les conditions, à savoir :

- |                         |                             |
|-------------------------|-----------------------------|
| 1 - Guillaume ANTONIALI | 13 - Annie MATRUNOLA        |
| 2 - Christophe CHARLOT  | 14 - Fabien CAFFIER         |
| 3 - Stéphanie LHOPITAL  | 15 - Pascale SCHENCK        |
| 4 - Aurélien MONIER     | 16 - Julien LIOT            |
| 5 - Sébastien BARBIER   | 17 - Tomoko NAKANO          |
| 6 - Anne-Sophie BORIE   | 18 - Gérard LHOPITAL        |
| 7 - Yoann MILLES        | 19 - Marie-Pierre CLEMENT   |
| 8 - Marilyne DUMORTIER  | 20 - Daniel NELIAS          |
| 9 - Adrien GERSTER      | 21 - Frédérique BARNOUD     |
| 10 - Fabrice FOURDIN    | 22 - Patrick VOILLOT        |
| 11 - Anne-Sophie SARCEY | 23 - Fanny CHABRAN          |
| 12 - Philippe GARIN     | 24 - Jocelyne DAVIRON RADIX |

**POINTS NE DONNANT PAS LIEU A DELIBERATION**

Décisions du Maire, prises en vertu des délégations du Conseil Municipal :

- N° 2026/08 portant conventionnement avec l'association RDM Rugby des Monts, pour la mise à disposition gratuite du terrain de sports et vestiaires du complexe associatif, pour une durée d'un an, renouvelable par décision de la Commune.
- N° 2026/09 portant conclusion d'un avenant au bail commercial avec la « MAISON GUILLON » (boucherie), au 24 grande rue à YZERON, modifiant le loyer mensuel réduit de dix pour cent (10 %), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026.

Questions diverses :



Dates des prochaines réunions :

Jeudi 28 Mai 2026 à 19h00 (modification de la date prévue initialement)  
 Jeudi 25 juin 2026 à 19h00

La séance est levée à 21h00

Publié sur le site internet le :



Aurélien MONIER Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
-------------------------------	---	---------------------------------	---